



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 8 juin à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de PLOGONNEC (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Christian KERIBIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 1 juin 2018

Présents : Christian KERIBIN, Martine MORVAN, Pierre MOENNER, Isabelle GUEGUEN, Pascal LE GOFF, Annick PHILIPPE, Marie-Thérèse DANTIC, Loïc URVOAS, Didier LEROY, Daniel PLOUZENNEC, Sandrine DOMINIQUE, Pascal LE ROUX, Marie Line BOURDIN, Benoît LE BAIL, Caroline MARONAT, Annabelle CHARDONNEL, Olivier PENNANEAC'H, Carole LE FLOCH, Terence CARPENTIER, Yoann SEZNEC.

Absents : Jean Luc RENEVOT (pouvoir à Annick PHILIPPE), Anne LE HENAFF.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents : 20

Votants : 21

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du compte rendu du conseil municipal

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Compte rendu des décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire rappelle au Conseil qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal avait décidé, par délibération du 14 avril 2014, de

déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions, notamment la signature des marchés inférieurs à 50 000 € HT. Cependant, Mr le Maire dans une volonté de transparence de l'information souhaite pouvoir informer des marchés signés d'un montant supérieurs à 1000€.

Section de fonctionnement

- Achat Gasoil pour ST / Combustibles de l'Ouest / 2500 €
- Vêtements de Travail ST/ SOFIBAC / 1077,50€
- Aménagement Rond-Point Boutefelec :
 - o Pépinières LE LOUPP : 3452,52€
 - o SOLUMAT : 1027,87 €
- Matériel fourniture Enfance- Jeunesse / MAJUSCULE / 1585,81 €
- Elagage Tour du Finistère / EARL PUECH / 1782 €
- Réparation Véhicule ST / CHAPLAIN / 1192,58€
- Impression échos mai / ESAT / 1200€

Section d'investissement :

- Diagnostic amiante Route du Croëzou et rue de Douarnenez / GINGER / 1788 €
- Etude Centre Bourg / SAFI – TLPA / 8970 €
- Extension éclairage public / SDEF / 2935,24 €
- Acquisition Terrain Henaff / Me BERTHOU / 89 370 €
- Armoire réfrigérée / CAILLAREC / 1933,94 €
- Mâts / YESSS Electrique / 2697,08 €
- Lave-Vaisselle / CAILLAREC / 9988,49 €
- City stade :
 - o Tracé au sol / SDU / 1527,60 €
 - o Aménagement voirie / COLAS / 1332 €

ENFANCE - JEUNESSE

Grilles tarifaires services périscolaire – restauration - ALSH

Avant chaque rentrée scolaire, il convient au conseil municipal de délibérer sur les tarifs qui seront appliqués aux familles concernant les services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.

La CNAF au travers de préconisations souhaite renforcer l'accès, pour tous, aux services d'accueil de loisirs (garderie/ALSH) par l'instauration d'un tarif spécifique destiné aux ménages à faibles revenus. Le conseil municipal avait souhaité pouvoir s'engager dans cette démarche d'ouverture au plus grand nombre de ses services et c'est pour cette raison qu'en 2017 une tranche spécifique pour les revenus inférieurs à 800 € avait été instaurée.

Lors de la commission enfance jeunesse du 30 mai 2018, les membres de celle-ci ont étudié les différentes propositions d'évolution des tarifs et ont proposé une modification des revenus pris en compte pour les tranches 2 et 3 (cf tableau ci-dessous).

En complément de cette modification, il est proposé de revaloriser les tarifs afin de :

- Prendre en compte l'évolution du coût des services (revalorisation du point d'indice,...)
- Harmoniser avec ceux pratiqués au niveau de l'EPCI,

En tenant compte de ces éléments de contexte, la commission Enfance Jeunesse, a émis la proposition de grille tarifaire suivante :

Tarifs Accueil de loisirs Périscolaire (Garderie) :

	Revenus mensuels	Tarifs matin	Tarifs soir	Tarifs Journée
Tranche 1	Moins de 800 €	0,75	1	1,5
Tranche 2	Moins de 1 500 €	1,2	1,7	2,2
Tranche 3	De 1 500 à 2 500 €	1,4	1,9	2.6
Tranche 4	De 2 500 € à 3 000 €	1,6	2,1	3
Tranche 5	De 3 000 € à 4 500 €	1,8	2,3	3,4
Tranche 6	Plus de 4 500 €	2	2,5	3.8
Hors Plogonnec		2,5	3	4,5
Dépassements Horaires soir	10			

Tarifcation Restaurant Scolaire

- PLOGONNEC : 3,30€
- HORS PLOGONNEC : 3,80 €
- Tarifs applicables à compter du 3^{ème} enfant : demi-tarifs
- Tarif majoré : 4,80€ (inscription ponctuelle, sauf cas exceptionnel et avec justificatif : hospitalisation / décès membre famille, nouvel arrivant sur la commune)

Tarifcation ALSH

La commune a décidé d'ouvrir à compter du mois de septembre, un accueil de loisirs de 36 places, les mercredis en période scolaire. Pour ce faire il convient de valider une grille tarifaire en conséquence.

Dans la continuité de la tarification pratiquée pour la garderie, il est proposé de conserver une modulation au niveau des tarifs et des tranches de revenus.

La commission enfance jeunesse propose la grille tarifaire suivante :

	Revenus mensuels	Tarifs Journée	Tarifs 1/2 Journée avec repas	Tarifs 1/2 Journée sans repas
Tranche 1	Moins de 800 €	7	5,5	3,5
Tranche 2	Moins de 1 500 €	9	7	5
Tranche 3	De 1 501 à 2 500 €	11	8,5	6,5
Tranche 4	De 2 501 € à 3 000 €	13	10	8
Tranche 5	De 3 001 € à 4 500 €	15	11,5	9,5
Tranche 6	Plus de 4 501 €	16	13	11
Hors Plogonnec		19	15	13
Dépassements Horaires midi ou soir			10	

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame GUEGUEN et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de :

- **ADOPTER** les nouvelles grilles tarifaires pour les services périscolaire, extrascolaire et restauration pour une application à compter du 1^{er} septembre 2018.

Règlements Intérieurs des services périscolaires – extrascolaire – restauration scolaire

Les modifications d'organisation (changement des horaires d'ouverture), de tarification ainsi que l'ouverture d'un accueil de loisirs nécessitent que le conseil adopte un nouveau règlement intérieur des services pour l'année 2018-2019.

Les principales évolutions pour l'année prochaine sont :

- Horaires d'ouverture de la garderie du bourg : 7h30 – 8h35 ; 16h30 – 18h45
- Délais d'inscription au service de garderie périscolaire élargis
- Tarification
- Règlement intérieur de l'ALSH : Horaires, inscriptions, annulations

Le règlement intérieur est transmis en annexe du présent document.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame GUEGUEN et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de :

- **VALIDER** le nouveau règlement intérieur concernant les services du périscolaire, de l'extrascolaires et de la restauration scolaire.

FINANCES

Décision Modificative n°1 : Frais d'étude FCTVA

Les frais d'études sont comptabilisés au compte 203, et ne sont pas en l'état, éligibles au FCTVA.

Afin que les frais d'études puissent être rendus éligibles au FCTVA, ces dépenses doivent être transférées sur un compte d'immobilisations 21 ou 23, par opération d'ordre budgétaire.

Pour la commune de Plogonnec les frais études qui pourraient être pris en charge s'élèvent à 50 917.72€ en 2017, ce qui permettrait une recette en FCTVA de 8 352.54€. Ils concernent majoritairement les frais d'étude liés à l'extension de la Halle des Sports.

Transfert de frais d'études – 2031 en 2313

Frais d'études 2017 : 50 917.72 €

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (opération)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
041 – Opérations Patrimoniales Mdt 2313		041 – Opérations Patrimoniales Titre 2031	
	2017		2017
	50 917.72		50 917.72

Total	50 917.72		50 917.72
-------	-----------	--	-----------

Soit un total de 50 917.72 € au taux du FCTVA 2018 : 16.404% = **8 352.54€**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame PHILIPPE et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de :

- **VOTER** la décision budgétaire modificative n°1 au BP 2018 concernant les frais d'étude FCTVA

TRAVAUX

Projet d'aménagement Rue de Douarnenez : Dossier Amendes de police 2018

La commune de Plogonnec peut bénéficier, annuellement, de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, effectuée par le Conseil départemental en application de l'article R2334-22 du Code général des collectivités territoriales.

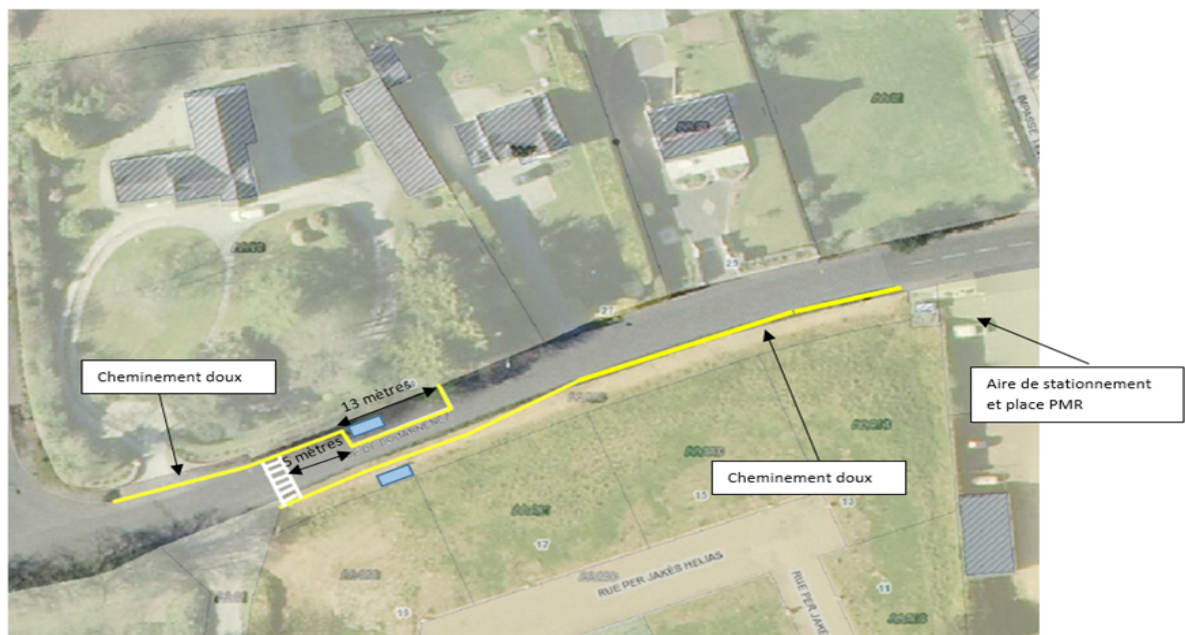
Par courrier en date du 13 février 2018, le Conseil départemental a informé les collectivités des modalités de l'appel à projets 2018 : le projet ou la réalisation doit s'inscrire dans une optique d'amélioration de la sécurité routière (liaisons piétonnes, aménagements de sécurité aux abords des établissements recevant du public et travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de car). Le plafond de dépenses éligibles est fixé à 30 000€HT.

Cette année, la commune souhaite proposer, au titre de la répartition des amendes de police, le projet d'aménagement de la rue de Douarnenez.

Contexte du projet

L'aménagement de l'entrée ouest de la commune située rue de Douarnenez a fait l'objet d'un diagnostic en 2017, qui a fait apparaître que des points d'amélioration concernant la sécurisation (routière et piétonne), l'accessibilité et le service au public.

Plan de situation du projet



Objectifs du projet

Les travaux envisagés devraient permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Mise en sécurité du secteur : rétrécissement de voie, formalisation de l'entrée de bourg ;
- Création de quais bus pour le transport des collégiens ;
- Création de cheminements doux,
- Modification de l'éclairage public (en lien avec les cheminements doux)

Coût estimatif du projet

Désignation des travaux	Coût H.T
Réalisation du plan topographique	400,00 €
Réalisation du diagnostic amiante	640,00 €
Maitrise d'œuvre	5 500,00 €
Création de l'écluse et des quais bus	20 000,00 €
Bordures et trottoirs	17 000,00 €
Reprise du tapis d'enrobé (réalisation par le Conseil Départemental)	40 000,00 €
Reprise de la signalétique horizontale et verticale	5 000,00 €
Travaux réseau éclairage public (reste à charge de la commune)	12 724,00 €
Travaux paysagers	2 000,00 €
Total projet	103 264,00 €

Délais d'exécution - planning

MARS	Inscription au BP 2018
MAI	Appel d'offre MO
JUIN	Attribution du marché maitrise d'œuvre
JUIN - AOUT	Validation du Projet et lancement des appels d'offre
SEPTEMBRE-OCTOBRE	Attribution des marchés
NOVEMBRE	Lancement des travaux
Durée d'exécution	2 mois

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le MAIRE et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de :

- **Valider** le projet et le financement associé
- **Solliciter** le Conseil Départemental pour ce projet au titre de la répartition des amendes de police 2018
- **Donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision

VIE ASSOCIATIVE

Demande de subvention : Nouvelle association « Gym pour tous Plogonnec »

La nouvelle association Gym pour Tous a pour objectif de proposer des cours de gymnastique et des activités physiques et sportives sur la commune de Plogonnec.

L'association sollicite une subvention de 420€ dédiée à son fonctionnement général.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame PHILIPPE et délibéré, décide, après un vote à mains levées, avec 20 voix pour et une abstention de :

- **ATTRIBUER** une subvention de 420 € à l'association Gym pour Tous Plogonnec

La séance est levée à 23h00 et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Christian KERIBIN